



**SOCIETE DES BAINS DE MER  
ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO**

**Division par dix du nominal de l'action**

Monte-Carlo, le 6 mars 2009.

La division par dix de la valeur nominale de l'action Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 19 septembre 2008, sera effective à l'ouverture d'Euronext Paris le jeudi 12 mars 2009.

La valeur nominale sera divisée par dix (soit 1 euro) et le nombre d'actions en circulation sera donc multiplié par dix (soit 18 062 140 actions).

L'opération de division du nominal se fera sans frais et sans aucune formalité pour les actionnaires de la Société des Bains de Mer.

Cette division du nominal de l'action vise à accroître l'accessibilité du titre et à élargir le nombre d'actionnaires de la Société.

**[www.montecarloresort.com](http://www.montecarloresort.com)**

ISIN : MC0000031187